

2018

**SERVICE D'ACCUEIL
ET D'ORIENTATION
DU LUNÉVILLOIS**

Rémi BERNARD
Directeur

Estelle KREISCHER
Chef de service

**6 rue Ste Anne
54300 Lunéville**

**Tél : 03 83 73 26 81
Fax : 09 63 40 60 26**

**Courriel :
luneville@asso-ars.org**



MISSION

Le réseau d'accueil du lunévillois a été mis en place en février 2006 à l'initiative de la DDCS de Meurthe et Moselle suite à un constat partagé par les différents partenaires sociaux sur le territoire.

Sa mission est identique aux autres services d'accueil et d'orientation du département : traiter toute demande concernant des ménages confrontés à des difficultés sociales et mettre en œuvre le principe de subsidiarité, c'est à dire rechercher en priorité des réponses alternatives à une admission en structure d'hébergement.

Il s'agit :

- de répondre à toute situation de détresse sans aucune exclusive - 24 heures sur 24.
- d'accueillir, d'écouter, d'orienter.
- de mobiliser une offre de dépannage : hébergement de courte durée (aide alimentaire ponctuelle, aide au transport, domiciliation, ...)

FINANCEMENT

ÉTAT - Politique en faveur de l'inclusion sociale : Service d'accueil et d'orientation

CAPACITÉ

Une chambre permanente à l'hôtel pour des accueils de courte durée

Six studios permanents à la résidence St Jacques pour des accueils de courte durée

Mobilisation possible d'autres chambres si besoin

ÉQUIPE

Personnel social :

2 travailleurs sociaux

1,31 ETP

ACTIVITÉS 2018

Public

300 demandes sur l'année concernant :

- 18 couples avec enfants
- 10 couples sans enfant
- 50 adultes avec enfants
- 222 adultes seuls

Soit **453 personnes** dont :

- 341 adultes
- 112 enfants

Provenance

Communauté de Communes du Lunévillois	249 demandes
Communauté Urbaine du Grand Nancy	21 demandes
Autres Communes (54.55.57.88)	8 demandes
Autres pays.....	11 demandes
Autres régions françaises	11 demandes

Orientations des ménages à l'issue de la prise en charge

- 31 ménages relogés
- 31 ménages accueillis en CHRS
- 65 accueil familles / amis
- 39 retour domicile conjugal
- 12 squat / caravanes
- 28 autres structures sociales
- 1 hospitalisation
- 54 inconnue

35 ménages présents au 31 décembre 2018, soit 58 personnes

Suivi des usagers de droit commun

293 ménages accueillis : 174 hommes - 154 femmes - 90 enfants
Hébergement : **88 personnes** pour **4 878 nuitées**

Suivi des demandeurs d'asile et issus de l'asile

7 ménages accueillis : 6 hommes - 7 femmes - 22 enfants
Hébergement : **35 personnes** pour **4 479 nuitées**

SOMMAIRE

1	PRESENTATION ET EVOLUTIONS 2018.....	2
1.1	Le cadre de la mission	2
1.2	Le public ciblé.....	2
1.3	Le mode d'action et l'accompagnement.....	2
1.3.1	L'entretien d'évaluation comme préalable à l'accompagnement	2
1.3.2	l'accompagnement social.....	3
1.4	L'hébergement et les prestations	3
1.5	Le SAO et le partenariat	3
2	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS	4
2.1	Typologie des ménages : personnes prises en charge	4
2.2	Tranches d'âge	5
2.3	Origine de la demande	6
2.4	Motif de la demande	6
2.5	Durée de séjour et nuitées	7
2.6	Réponses apportées.....	8
3	PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2019	9
3.1	Partenariat sur le Lunévillois	9
3.2	La Formation et outils de travail	10
4	ANNEXES	11
4.1	Répartition des personnes prises en charge	11
4.2	Flux mensuel de la demande.....	11
4.3	Hébergement antérieur.....	11
4.4	Ressources.....	12
4.5	Provenance géographique des ménages suivis.....	12
4.6	Demande de logements avec accompagnement social	12
4.7	Évolution du nombre de demandes et de personnes depuis la création du SAO.....	13

Le SAO de Lunéville

1 PRESENTATION ET EVOLUTIONS 2018

1.1 Le cadre de la mission

Le SAO de Lunéville intervient auprès de publics confrontés à des difficultés sociales dont la situation au regard de l'hébergement est extrêmement fragilisée voire en rupture. Les situations rencontrées sont souvent complexes et les problématiques multiples. Au moment où le SAO intervient, les parcours de vie pour une grande partie des bénéficiaires sont déjà marqués par des événements difficiles (placements, incarcérations, hospitalisations, isolement, rupture, pour certains un vécu de la rue...).

L'équipe du SAO assure l'évaluation des situations, l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires. Elle préconise des orientations vers l'hébergement d'insertion et/ou le logement.

1.2 Le public ciblé

Toutes personnes (homme et/ ou femme) ou ménages avec ou sans enfants : Le demandeur est obligatoirement majeur.

1.3 Le mode d'action et l'accompagnement

Afin de répondre aux missions qui incombent à ce service, les travailleurs sociaux réalisent des entretiens de premières évaluations et des entretiens de suivis. Ils se déplacent sur l'ensemble du territoire. Les travailleurs sociaux rencontrent le public dans des bureaux mis à disposition par les partenaires, quelque fois à domicile. La majorité des entretiens se font dans les locaux de l'ARS à Lunéville.

1.3.1 L'entretien d'évaluation comme préalable à l'accompagnement

Entretien téléphonique : il peut être un préalable avant que le travailleur social ne rencontre la personne ou le ménage. Il s'agit d'évaluer la pertinence de notre intervention et à défaut réorienter vers un autre service. C'est un travail de conseil et de soutien en direction des publics et des partenaires.

Le Primo entretien ou entretien de première évaluation : il s'agit de la première rencontre avec le ménage ; rencontre qui peut quelque fois se faire avec le partenaire orienteur. L'entretien permet de faire le point sur la situation du ménage afin d'en mesurer l'étendue et l'urgence. Il est l'occasion de retracer son parcours et lui permet de verbaliser ses attentes et projets. Le travailleur social évalue alors sa demande et présente les différentes missions du service et les possibilités d'accompagnement. Si besoin, le professionnel peut également proposer et mobiliser des offres de dépannages d'urgence de courte durée.

1.3.2 l'accompagnement social

Entretien de suivis ou d'accompagnement : Ils ont le plus souvent lieu sur le site d'hébergement. Ils offrent écoute et conseils au ménage. Le travailleur social assure un accompagnement global auprès de la personne afin de l'aider à lever les freins à son insertion (ouvertures de droits...). Un projet est formalisé et des objectifs de travail sont déterminés.

Par la suite, en lien avec le SIAO 54, un projet d'orientation vers les structures d'hébergement d'insertion peut être construit.

1.4 L'hébergement et les prestations

Pour assurer l'accompagnement des ménages sur le Lunévillois, le SAO dispose de prestations pour assurer les besoins fondamentaux des bénéficiaires :

Les Prestations d'hébergement propres et celles mobilisables auprès des partenaires :

- Une chambre d'hôtel conventionnée à Lunéville.

Dans le cadre du dispositif HUAS (Marché Public 177) pour une capacité de 17 places :

- 10 studios à la résidence St Jacques de Lunéville
- Un appartement, dédié à l'accueil de femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Ce logement est mis à disposition par la Croix Rouge de Lunéville et meublé par le Zonta Club de Lunéville.
- Un appartement, également dédié à l'accueil de femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Ce logement est communal et meublé par le Zonta Club de Lunéville

Grâce au partenariat développé depuis de nombreuses années, nous avons la possibilité de mobiliser :

- La chambre de visite de la résidence St Jacques
- Une chambre à l'hôpital 3H de Cirey sur Vezouze

Enfin, en dehors du territoire, il est possible de mobiliser des places d'hébergement sur Nancy via le SAO de Nancy. Mais aussi avec les autres SAO du département dont le partenariat est de plus en plus efficient.

Les prestations alimentaires, d'hygiène voire vestimentaires et matériels

En besoins primaires ; nous travaillons avec un restaurant « kebab » qui délivre des repas chauds. Les travailleurs sociaux peuvent également proposer des tickets services ou des colis alimentaires avec un maillage de partenaires locaux (Croix Rouge, Entraide Protestante, Secours Catholique...)

Les domiciliations

Notre association possède un agrément de la préfecture de Meurthe et Moselle pour la domiciliation administratives des usagers.

Au 01.03.2017, le SAO a mis en application la dernière réforme de la domiciliation

1.5. Le SAO et le partenariat

Le service ARS Lunéville est central dans sa position sur le territoire. Présent depuis de nombreuses années, il est de plus, bien identifié par les partenaires.

Les partenaires sont nombreux et de secteurs divers: santé, justice, immobilier...l'année 2018 a permis de travailler avec bon nombre d'entre eux, facilitant ainsi nos missions en direction des publics accueillis. En 2018, nous avons organisé des rencontres avec certains d'entre eux : mission

locale, CIDFF, CAF, mission logement du Conseil Départemental, rencontre avec le SSD. Nous allons mettre en lumière quelques partenariats forts qui ont marqué l'année:

- le partenariat avec la Croix Rouge avait été concrétisé par la mise à disposition d'un logement pour l'accueil de personnes victimes de violences. Ce lien particulier avec l'association perdure. Tout au long de l'année 2018, la Croix Rouge a facilité l'accueil de nos publics en délivrant des kits d'hygiène, des vêtements, de la nourriture.
- Avec le Psychiatrie (CMP, UPM, CATT, Intermède) : En 2018, nous avons été d'avantage sollicité pour des situations relevant de la psychiatrie. A chaque fois, nous avons pu compter sur un travail en étroite collaboration avec les professionnels de la santé mentale. Nous avons assuré l'hébergement et le suivi social quand ils ont poursuivi le suivi médical.
- Le CCAS reste un partenaire privilégié de l'ensemble des services de l'ARS Lunévillois : pour le point hygiène, les places d'urgence et la mise à disposition de locaux pour les cours de français, pour des événements ponctuels...
- SIAO 54 : Il est à noter que si le SIAO a pour mission de coordonner toutes les places d'hébergement sur le département. Il a aussi favorisé la connaissance et le rapprochement des différents prestataires d'hébergement et ainsi contribué à une amélioration du partenariat et du « travailler ensemble » dans l'intérêt des publics accueillis.

Notre partenariat s'entretient également grâce aux différents réseaux d'échange auxquels nous participons :

- Le Réseau d'Alerte Pluri-Professionnel : Notre service participe à ce réseau qui existe depuis plusieurs années. Il a pu être mobilisé en 2018 pour des situations complexes et très problématiques.
- Le « Réseau femmes victimes de violences » : le SAO prend une part active au sein de ce réseau en participant une fois par mois aux rencontres consacrées à la réflexion et au développement de moyens d'action pour la lutte contre les violences sur le territoire. Durant l'année, une journée de formation est organisée par ce réseau à destination des différents services sociaux, médico-sociaux, sanitaires et pédagogiques du territoire.
- La CLSM (Commission Logement et Santé Mentale). Cette instance réunie les principaux partenaires lunévillois autour de la question du logement des personnes en difficultés sociales et/ou en situation de handicap. Les dernières rencontres avaient pour objet d'organiser et envisager un partenariat avec des bailleurs privés. En juin 2018, un forum avec l'ensemble des partenaires autour de la question du logement et à destination des propriétaires privés a été organisé.

2 DESCRIPTIF des ménages accueillis

2.1 Typologie des ménages : personnes prises en charge

En 2018, le nombre de ménages rencontrés, accompagnés voire hébergés par le SAO, a diminué par rapport à 2017. Sur ce type de dispositif, il est difficile d'anticiper et expliquer localement une diminution de l'activité. Elle est peut-être un indicateur sur un territoire qu'il conviendrait de mettre en lumière avec les autres territoires, pour savoir si la tendance se confirme également ailleurs (sur le SAO du Val de Lorraine cette tendance est également notée pour l'année 2018).

Typologie des ménages	2018		2017	
Femmes isolées	85	28%	98	29%
Hommes isolés	137	46%	162	48%
Couples	10	3%	8	2%
Femmes isolées avec enfant(s)	46	15%	48	14%
Hommes isolés avec enfant(s)	4	2%	2	1%
Couples avec enfant(s)	18	6%	22	6%
Total ménages	300	100%	340	100%

Si le nombre de ménages accueillis a diminué durant cette année, on constate que la typologie des publics reste, globalement, dans les mêmes proportions qu'en 2017.

Ainsi, le public isolé représente toujours la part la plus importante des personnes que nous avons rencontrées.

2.2 Tranches d'âge

Tranches d'âge Enfants et Adultes	2018		2017	
Enfants	103	23%	163	31%
<i>sous total mineurs</i>	<i>103</i>	<i>23%</i>	<i>163</i>	<i>31%</i>
18 à 24 ans	88	19%	96	18%
25 à 35 ans	99	22%	111	21%
36 à 45 ans	65	14%	75	14%
46 à 59 ans	67	15%	72	13,5%
plus de 59 ans	21	5%	13	2%
Inconnu	10	2%	3	0,5%
<i>sous total adultes</i>	<i>350</i>	<i>77%</i>	<i>370</i>	<i>69%</i>
Total	453	100%	533	100%

Au cours de l'année 2018, nous avons accueilli moins d'enfants. Hormis pour les personnes de plus de 59 ans, les tranches d'âges restent proportionnellement identiques d'une année à l'autre.

Concernant les plus de 59 ans, nous avons accueilli 4 femmes victimes de violence conjugales. Elles sont toutes retournées au domicile conjugal. 4 autres personnes ont été suivies par notre service pour motif d'errance (européen de passage, « routards »).

D'une manière générale, Il s'agit de situations qui sont orientées au SAO pour des motifs très divers et légitimes : expulsion locative, rupture suite à hébergement de longue date chez des tiers, parcours de squats, violences intra familiales... Ces situations sont souvent connues mais ont la particularité d'être en rupture avec tous les services sociaux (pas de collaboration possible). Aussi, au moment où le ménage est en rupture réelle et qu'il se présente au SAO, la situation est très dégradée. Nos dispositifs d'hébergement d'urgence ne sont pas toujours adaptés aux problématiques multiples et complexes que présentent certaines personnes. Nous travaillons alors avec les autres SAO du département, et notamment celui de Nancy pour apporter une réponse adaptée.

2.3 Origine de la demande

Origine de la demande (ménages)	2018		2017	
ARS	24	8%	36	11%
MDS	64	21%	68	20%
Personne elle-même	87	29%	130	38%
Famille / Amis / Particuliers	0	0%	11	3%
CCAS	24	8%	16	5%
Mission locale- Pôle emploi	18	6%	15	4%
Autres services sociaux	62	21%	47	14%
Police – Gendarmerie	9	3%	3	1%
Hôpitaux	12	4%	14	4%
Total	300	100%	340	100%

Près de 30% des ménages, nous sont orientés par les services sociaux de proximité : MDS et CCAS

Notons également que près de 30% des ménages nous sollicitent en direct. La position centrale du SAO et son implantation depuis de longues années, font que le service est bien identifié et beaucoup de personnes viennent spontanément au service. Dès lors qu'un problème d'hébergement est identifié, il arrive que les partenaires orientent au service sans évaluation préalable. Aussi, le nombre de passages est très important. Certaines situations nécessitent une réelle prise en charge, pour d'autre il s'agit d'un conseil à apporter voire une autre orientation à préconiser. En 2018, 33 ménages sur les 300 ont été dans ce cas de figure.

Les situations orientées par l'ARS, proviennent des 2 autres SAO (Nancy et Val de Lorraine) et du 115. Quelques ménages nous ont été adressés à l'issue d'une mesure d'AVDL.

Les « autres services sociaux », sont divers et variés dans leurs missions : il s'agit de l'aide sociale à l'enfance, d'associations caritatives, le SIAO et son antenne avancée, AMLI Briey, service tutélaire, mairie, le CIDFF, la DDCS.

2.4 Motif de la demande

Motif de la demande	2018		2017	
Conflits conjugaux	50	17%	53	16%
Rupture cohabitation - solidarité familial – amicale	143	48%	143	42%
Demandeurs d'asile régularisés	8	3%	11	3%
Absence de ressources	0	0%	12	4%
problème d'emploi	0	0%	0	0%
Sortie de détention	5	2%	14	4%
Sortie structure médico sociale	14	4%	14	4%
Sortie structure AHI	1	0,5%	4	1%
Errance – squats	19	5%	25	7%
Problèmes locatifs et d'hébergements (Expulsion et logement insalubre)	28	9,5%	31	9%
Autre :	33	11%	33	10%
- Renseignements et conseils	14	4.7%		
- Hébergements	16	5.3%		
- Séparation	1	0.3%		
- Sans réponse	2	0.7%		
Total	300	100%	340	100%

On peut noter que d'une année à l'autre les motifs de demande restent quasiment identiques.

On s'aperçoit que les situations pour lesquelles nous sommes interpellées résultent principalement de trois motifs :

- **La rupture de cohabitation** : C'est particulièrement autour de cette problématique que s'est concentrée la majorité des demandes. La demande peut être immédiate comme cela peut résulter d'une rupture conjugale. L'un des conjoints reste dans le logement et l'autre est invité à le quitter. Elle peut également être différée lorsque les personnes souhaitent, dans un premier temps, avoir recours à l'hébergement par un tiers. Nous sommes alors sollicités dans un second temps, quand leur réseau de solidarité amical ou familial est épuisé.
- **Les problèmes locatifs et d'hébergement** : Cela concerne particulièrement **les expulsions locatives**. En lien avec les partenaires territoriaux, notre service est interpellé en cours de procédure pour évaluer les situations, ou en fin, pour travailler à la sortie de logement. Ce travail peut se faire en lien avec le service d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (A.V.D.L.) qui peut être mobilisé pour des situations complexes.
- **Les femmes ou hommes victimes de violences conjugales** : Il s'agit pour la plupart de femmes seules ou avec enfants qui ont quitté le domicile en urgence et nécessitent une mise à l'abri et une protection immédiate. Cette année, notre service a accompagné 50 ménages dans un contexte de violences conjugales. L'accueil de personnes victimes de violences conjugales reste une part importante de l'activité du SAO. Nous avons hébergé au cours de l'année, des personnes victimes de violences conjugales, originaire d'un autre territoire. Notons que la collaboration entre les 6 SAO du département est de plus en plus efficiente et en coordination avec le SIAO, les éloignements s'organisent rapidement.
- Enfin, 19 ménages qui nous ont sollicités vivaient en squats ou hébergement de fortune. Si ce nombre peut paraître conséquent, il fait écho à une certaine réalité sur le territoire.

2.5 Durée de séjour et nuitées

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2018		
Nbre de nuitées réalisées	personnes	en jours
10324	91	113

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2017		
Nbre de nuitées réalisées	personnes	en jours
9 249	122	76

Pour comprendre ce tableau, il est à noter que la durée de séjour des ménages pris en charge dans le service « Réinstallés à Blamont » est comptabilisée.

Sur les 91 personnes hébergées, 35 l'ont été sur ce dispositif dit « des réinstallés », et 56 sur le SAO.

L'actualité 2018 du dispositif Réinstallés-Blamont : Nous avons débuté l'année avec une famille sur le dispositif. Nous avons accueillis une seconde famille au cours du premier semestre 2018. Pendant

plusieurs mois, aucune orientation n'a été effectuée depuis la plateforme nationale. L'activité a repris courant du mois d'août 2018 et dès lors nous avons accueillis 5 familles de plus, jusqu'au 31.12.18. Au total nous avons accueillis sur ce dispositif 35 personnes.

Durée de séjour (ménages sorties)	2018		2017	
0 à 7 jours	14	18%	8	14%
8 à 30 jours	20	26%	15	26%
1 à 3 mois	23	30%	27	47%
4 à 6 mois	14	18%	4	7%
Plus de 6 mois	5	7%	4	7%
Total	76	100%	58	100%

Notons que seul 12% (56 personnes sur les 453) des personnes suivies par notre service bénéficie d'un hébergement. En effet, pour la grande majorité des ménages, un travail d'accompagnement est dispensé sans hébergement (hébergé chez des tiers, hébergement sur les places du SAO de Nancy). Enfin, certains ménages n'ont pu bénéficier d'une prise en charge pour divers motifs : ménages en provenance d'un autre département, ressortissants européens, locataire, personnes relevant du soin plus que de l'hébergement.

On note une augmentation des durées de séjour pour 2018. Les orientations sur la métropole et notamment en CHRS ou sur le dispositif « Stabilisation » supposent des délais d'attente de plus en plus longs. Par ailleurs, les situations administratives et financières des personnes rencontrées sont bien souvent laissées à l'abandon depuis des années et tout est à refaire : pièce d'identité, impôts, ouverture de compte bancaire. Enfin, à noter que nous accueillons majoritairement un public isolé et le relogement pour ces ménages est plus long car le territoire n'échappe pas au manque de logement de petite typologie.

2.6 Réponses apportées

Orientation à la sortie des ménages	2018		2017	
C.H.R.S.	39	15%	39	12%
Logement	26	10%	11	3%
Accueil en famille ou amis	71	27%	65	21%
Retour domicile conjugal	39	15%	75	24%
Caravane - Squat	12	4,5%	30	10%
Autres struct soc (HU-FJT- Maison de repos- Struc med-soc – Foyer résidence sociale- pension de famille- protection enfance)	15	5,5%	17	5%
Hospitalisation	2	1%	3	1%
Incarcération	0	0%	5	2%
Autres	0	0%	0	0%
Inconnu	57	22%	70	22%
Total	261	100%	315	100%

Comme précisé précédemment, le SAO est implanté depuis plusieurs années et bien identifié. De ce fait de nombreuses personnes nous sollicitent d'elle-même, et ne donnent plus suite

après le premier entretien. Ces personnes n'adhèrent pas à l'accompagnement proposé ou nos missions ne répondent pas à leurs besoins et retournent donc sur le lieu d'hébergement d'origine. Ceci explique l'importance du chiffre « accueil en famille ou amis » et « retour au domicile conjugal ». Quelque fois ces personnes reviennent plus tard et sont alors prêtes à travailler un projet d'hébergement différent et plus stable.

Les 54 ménages « inconnus » correspondent à la même logique mais ceux-ci ont pu bénéficier de plusieurs entretiens mais ils ne donnent plus suite à l'accompagnement proposé. Les personnes en « caravanes et squats » rentrent aussi dans cette logique.

Les ménages pour lesquels des orientations ont pu être clairement définis à la sortie :

2 usagers, pour lesquels la priorité n'était pas de travailler un projet d'hébergement, ont dû être hospitalisés. A noter que d'autres personnes ont pu être hospitalisées en amont d'un hébergement. Les travailleurs sociaux du SAO sont alors restés en lien avec le service social de l'hôpital pour travailler un projet de sortie.

Sur les 39 ménages orientés en CHRS notons que 27 ont pu être accueillis à Lunéville (CHRS et LT confondus). Les autres ont été orientés vers des CHRS sur la métropole (CHRS, DUO et dispositif de stabilisation)

On note également une augmentation des « sorties en logement » (proportionnellement 3 fois plus qu'en 2017 on passe de 3% à 10%) : En effet, 12 relogements ont pu être effectués auprès de l'OPH, 8 dans le secteur privé, 1 auprès d'un bailleur social hors département et 5 auprès du CCAS (résidence St Jacques).

On note une régularité d'une année à l'autre sur la réponse « autres structures sociales » à la sortie de l'hébergement. Nous avons orienté un ménage en Centre maternel, un en résidence autonomie, un en FJT. Les 12 autres ménages ont été orientés vers un hébergement d'urgence hors territoire soit parce qu'un éloignement géographique était nécessaire dans un contexte de violences conjugales soit parce que le dispositif d'urgence sur Lunéville ne semblait pas ou plus approprié à la problématique du ménage.

L'activité du SAO Lunévillois montre l'importance du travail avec les autres territoires. En effet, si beaucoup de situations trouvent des réponses localement, il est à noter le nombre important de situations orientées sur le reste du département. Cela étant, très souvent des personnes ne veulent pas quitter le lunévillois et quelque fois préfèrent vivre en squat, en caravanes, à la rue, chez des tiers... que de quitter le territoire. Pour les travailleurs sociaux du SAO, maintenir le lien avec certains d'entre eux est déjà la priorité. Pour quelques situations, il s'agit d'un travail assimilable à celui de l'accueil de jour à Nancy. Pour les situations effectivement orientés, c'est souvent après plusieurs tentatives et un travail inscrit dans la durée que les personnes acceptent de partir.

3 PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2019

3.1 Partenariat sur le Lunévillois

2018 a permis de montrer encore une fois l'importance et la richesse du réseau partenarial qui gravite autour du SAO. Les situations aussi complexes soient elles sont toujours un nouvel enjeu de réponses à apporter en lien avec l'ensemble des partenaires qui s'identifient se font confiance et se mobilisent dans l'intérêt des publics accueillis. Au cours de l'année 2018, nous avons organisé des rencontres avec Intermed, le CMP, le CCAS, l'hôpital 3H santé, le CIDFF, la MDS. Nous allons poursuivre cette dynamique et envisageons notamment de rencontrer prochainement l'association Emmaüs qui va venir s'implanter à Lunéville, l'équipe de la mission locale, la PASS...

3.2 La Formation et outils de travail

2018, a été l'année de la mise en place du SI-115 et du SI INSERTION. L'ensemble du personnel n'a pas encore été formé sur ces systèmes d'information, il conviendra de l'envisager. L'accent sera également mis sur la formation continue des professionnels.

Nous allons également mettre en place des temps de réflexion et d'échanges sur les outils de travail existants, à améliorer et à construire, en collaboration avec le SIAO.

4 ANNEXES

4.1 Répartition des personnes prises en charge

Répartition des personnes prises en charge	2018		2017	
Enfants	103	22%	163	31%
Hommes	188	42%	192	36%
Femmes	162	36%	178	33%
Total personnes	453	100%	533	100%

4.2 Flux mensuel de la demande

Flux mensuel de la demande	2018		2017	
Janvier	35	13%	31	10%
Février	28	10%	21	6%
Mars	21	7,5%	43	13%
Avril	23	8%	22	7%
Mai	20	7%	33	10%
Juin	24	8,5%	23	7%
Juillet	17	6%	23	7%
Août	20	7%	20	6%
Septembre	26	9%	25	8%
Octobre	21	7,5%	40	12%
Novembre	19	6,5%	26	8%
Décembre	22	8%	17	5%
Total	276	100%	324	100%

4.3 Hébergement antérieur

Hébergement antérieur	2018		2017	
CHRS ou assimilé	10	4%	18	5%
Hôtel / Foyer logement	4	1%	2	1%
Logement personnel	117	39%	122	36%
Famille, amis	131	43%	133	39%
Structure carcérale	4	1%	11	3%
Structure médicale	7	3%	13	4%
Squat, rue	27	9%	41	12%
Total	300	100%	340	100%

4.4 Ressources

Ressource des usagers	2018		2017	
Salaire	42	13%	33	9%
Pôle Emploi	35	11%	33	9%
RSA	95	29%	80	22%
AAH	13	4%	13	4%
Prestations familiales	3	1%	10	3%
Pension, retraite	14	4%	11	3%
Sans ressources	75	23%	115	31%
Autres, indemnités journalières, rémunération formation, autres prestations sociales	30	9%	25	7%
Inconnus	21	6%	50	14%
Total	328	100%	370	100%

4.5 Provenance géographique des ménages suivis

Provenance géographique des ménages suivis	2018		2017	
Com du Lunévillois	249	83%	266	69%
Sous-total Lunévillois	249	83%	266	78%
Communauté urbaine du Grand Nancy	21	7%	25	6%
Bassin Saint Nicolas de Port	0	0%	0	0%
Autres communes du 54	0	0%	13	3%
Autres départements de Lorraine (55,57 et 88)	8	3%	13	3%
Sous-total Autres Communes 54	29	10%	51	15%
Autres régions françaises	11	3,5%	10	3%
Autres pays	11	3,5%	13	4%
Sous-total Autres Régions	22	7%	23	7%
Total	300	100%	340	100%

4.6 Demande de logements avec accompagnement social

	2018	2017	2016
Dossiers SIL/LT	26	12	6

4.7 Évolution du nombre de demandes et de personnes depuis la création du SAO

Evolution du SAO de 2006 à 2018			
Année	Nombre de demandes	Nombre de personnes	Observations
2006	155	256	Création du service en Février
2007	203	308	
2008	258	415	
2009	296	527	
2010	257	425	
2011	258	455	
2012	375	676	
2013	364	707	Embauche d'un mi-temps
2014	385	714	
2015	321	564	
2016	318	519	
2017	340	533	
2018	300	453	
Total	3830	6552	

